

Objet : *RD - Signature de la Charte d'engagement EcoWatt des collectivités et acteurs publics des territoires avec RTE et l'ADEME*

- date de convocation le 02 décembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Jean-François Beccu à Claudine Bonilla - de Sophie Bourgade à Aurélie Le Meur - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Florence Bourgeois - de Jean-Benoît Cerino à Raphaële Mouric - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Jimmy Bâabâa - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Michel Dyen - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Micheline Myard-Dalmais à Daniel Bouchet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Maryse Fabre - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 08 décembre 2022

délibération n° 212-22 C

objet **RD - Signature de la Charte d'engagement EcoWatt des collectivités et acteurs publics des territoires avec RTE et l'ADEME**

Aurélie Le Meur, vice-présidente chargée de la transition écologique et du développement durable, indique que RTE et l'ADEME sollicitent les collectivités et les acteurs publics des territoires pour leur engagement dans le dispositif citoyen EcoWatt qui doit permettre aux particuliers, entreprises et acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Véritable météorologie de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible dans le réseau pour alimenter les consommateurs et le niveau de consommation, région par région. A chaque instant, des signaux clairs guident les citoyens pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les consommateurs sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée. EcoWatt contribue donc à la maîtrise de la demande en énergie.

A travers la Charte EcoWatt, Grand Chambéry s'engage dans une démarche d'économies d'énergie structurelles, dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de sobriété.

La Charte prévoit également des engagements en lien avec les signaux EcoWatt :

- en tant que gestionnaire d'équipements publics pour modérer la consommation d'électricité pendant les pics de consommation,
- en tant qu'acteur public en relayant le dispositif EcoWatt dans les espaces publics le plus largement possible, ainsi qu'en promouvant les écogestes à adopter par les entreprises et les citoyens,
- en tant qu'employeur en invitant les agents de Grand Chambéry à adhérer à la démarche EcoWatt.

Ces engagements de Grand Chambéry dans une démarche d'économies d'énergie sont traduits dans la démarche de Plan de sobriété et les actions de sensibilisation et communication seront relayées par les différents outils de communication de l'agglomération.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 199-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 071-22 C du Conseil communautaire du 7 avril 2022 portant approbation du Schéma directeur de transition énergétique 2022-2026 de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 211-22 C du Conseil communautaire du 8 décembre 2022 portant approbation du Plan de sobriété de Grand Chambéry,

Vu la Charte d'engagement EcoWatt des collectivités et acteurs publics des territoires, proposée par RTE et l'ADEME,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la Charte d'engagement EcoWatt des collectivités et acteurs publics des territoires, proposée par RTE et l'ADEME,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la Charte d'engagement et tous documents à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **212-22 C**

Objet de l'acte : RD - Signature de la Charte d'engagement EcoWatt des collectivités et acteurs publics des territoires avec RTE et l'ADEME

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 16 décembre 2022

Annexe(s) :
annexe 1 : Charte d'engagement Ecowatt des collectivités et acteurs publics des territoires

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221216-lmc1H28564H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28564H1

Date de transmission en Préfecture : 16 décembre 2022

Date de réception en Préfecture : 16 décembre 2022

Publication sur le site internet: vendredi 16 décembre 2022